

A votre rythme mettez-vous en conformité avec le RGPD

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



A votre rythme
mettez-vous en
conformité avec
le RGPD

Juste pour vous informer que le RGPD rentre officiellement en application à partir le 25 mai 2018 et que la présidente de la CNIL (AAI chargée de faire respecter ce règlement en France) a laissé un délai supplémentaire aux entreprises avant de démarrer les contrôles.

A partir du 25 mai 2018, vous n'allez pas voir débarquer chez vous les militaires, et la vie de votre organisme ne va pas s'en trouver bloquée, cependant, les risques de piratage, de contrôle de la CNIL et les montants des sanctions augmentent de manière significative. Même si votre démarche de mise en conformité n'est qu'à ces débuts, à votre rythme, poursuivez-la. Prenez contact avec un expert en RGPD, participez à une formation, démarrage des 6 étapes (<https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes>), faites ce que vous voulez mais faites au moins quelque chose.

Plus d'info dans notre dernier article :

<https://www.lenetexpert.fr/rgpd-que-se-passera-t-il-si-le-25-mai-2018-un-etablissement-nest-pas-en-conformite-2/>

Si vous désirez entamer une démarche de mise en conformité avec le RGPD

Dans le but d'utiliser cette démarche comme un **gage de confiance**, un **atout commercial**, une **démarche qualité**, **améliorer votre sécurité informatique** ou tout simplement **respecter la réglementation**, il y a forcément une formule qui vous conviendra, sans devoir acheter d'outil sois disant certifié.

En plus des formations pour vos adhérents, différentes formules d'accompagnement :

1/ Nous formons une ressource interne à votre établissement pour qu'elle soit autonome.

2/ Vous nous confiez la démarche en totalité en tant que Délégué à la Protection des Données externe ;

3/ Nous faisons un état des lieux, mettons en place la démarche et vous apprenons à la faire évoluer et maintenir dans le temps.

Pour information, je suis spécialiste en protection des données à caractère personnel depuis 2010 et j'interviens dans des établissements dans toute la France aussi bien en accompagnement qu'en formation.

Je me tiens à votre disposition.

Denis JACOPINI

(formateur n°93840304184)

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



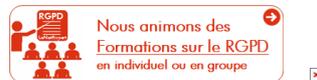
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec Le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec Le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : *RGPD* : « *Le 25 mai ne sera pas une date couperet pour les sanctions* », assure la *CNIL* – *Les Echos*